



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 058/2024
SÉANCE N° 3 DU 21 MAI 2024

BOIS DE L'HUISSERIE – VALIDATION DU SCHÉMA D'ACCUEIL ET PIÈCES ANNEXES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 15 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 49), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 39), Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 25), Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Christine Droguet, Didier Pillon (jusqu'à 19 h 51), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 20 h 19), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 59), Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 15 et jusqu'à 20 h 55), Julien Brocaïl (jusqu'à 19 h 21), Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 25), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 33), Éric Morand (jusqu'à 20 h 22), Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 17), Pierre Besançon (à partir de 18 h 17), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 15), Louis Michel, Marcel Blanchet (à partir de 18 h 20), Olivier Barré (à partir de 18 h 32) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 07).

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Dominique Gallacier.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Christine Droguet, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani (à partir de 19 h 51), James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière (jusqu'à 20 h 19), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Pierrick Guesné, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 20 h 19), Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 59), Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 20 h 55), Julien Brocaïl a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 19 h 21), Vincent Paillard a donné pouvoir à Gérard Travers (à partir de 19 h 25), Éric Morand a donné pouvoir à Mickaël Marquet (à partir de 20 h 22), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 49), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Céline Loiseau et Christian Lefort ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mai 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

BOIS DE L'HUISSERIE – VALIDATION DU SCHÉMA D'ACCUEIL ET PIÈCES ANNEXES

Rapporteur : Marcel Blanchet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que Laval Agglomération a la compétence pour la gestion du Bois de L'Huisserie,

Considérant que le plan d'aménagement forestier établi par l'ONF en 2021 planifie l'exploitation forestière du massif pour la période 2021-2040,

Que le Bois de L'Huisserie est classé Espace Naturel Sensible (ENS), ce qui implique une politique de respect et de préservation de la biodiversité,

Qu'il est nécessaire de lancer un schéma d'accueil en 3 phases : le diagnostic, la stratégie d'action et la construction du programme d'action,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le schéma d'accueil du Bois de L'Huisserie avec ses annexes sont validés.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, dont la convention de partenariat "Espace naturel sensible Bois de L'Huisserie 2024-2028" avec le département de la Mayenne.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault